



Conseil économique  
et social

PROVISOIRE

E/1994/SR.3  
8 février 1994

ORIGINAL : FRANCAIS

---

Session d'organisation de 1994

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 3e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,

le vendredi 4 février 1994, à 10 heures

Président : M. BUTLER (Australie)

Elections, présentation de candidatures et confirmation des candidatures

---

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Bureau des services de conférence, Bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza.

La séance est ouverte à 10 h 30.

ELECTIONS, PRESENTATION DE CANDIDATURES ET CONFIRMATION DES CANDIDATURES (suite)

Le PRESIDENT invite le Conseil, en application de la résolution 48/162 de l'Assemblée générale, du 20 décembre 1993, à procéder à l'élection des membres des conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement/Fonds des Nations Unies pour la population et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, dont le mandat sera de trois ans et commencera à courir le 1er janvier de chaque année, à l'exception du premier mandat, qui commencera à courir à la date de l'élection. Il appelle à cet égard l'attention sur le document E/1994/6 et sur la liste officieuse de candidats qui vient d'être distribuée en séance.

Le Président rappelle en outre au Conseil que la pratique habituelle, en ce qui concerne les mandats des membres d'organes intergouvernementaux élus par le Conseil économique et social, est de les décaler au cours de la période initiale pour éviter qu'ils viennent tous à expiration en même temps. Il propose à cet égard que, lorsque les groupes régionaux présentent une liste où toutes les candidatures sont appuyées par les groupes respectifs, ceux-ci indiquent en même temps la durée du mandat initial pour lequel tel ou tel candidat est élu. Dans le cas où toutes les candidatures ne sont pas appuyées, et si l'on ne parvient pas à un accord au sein du groupe concerné, le Président procédera à un tirage au sort.

M. GATARINO (Portugal) retire la candidature de son pays au Conseil d'administration de l'UNICEF, mais la maintient en ce qui concerne le PNUD.

M. AVNI KARSLIOGLU (Turquie) retire la candidature de son pays au Conseil d'administration du PNUD, mais la maintient en ce qui concerne l'UNICEF.

M. VIDAURRE (Colombie) retire la candidature de son pays au Conseil d'administration du PNUD.

M. PAK (République populaire démocratique de Corée) confirme la candidature de son pays au Conseil d'administration de l'UNICEF et fait observer que sur la liste officieuse l'on a oublié de mentionner l'adjectif "populaire" dans le nom de son pays.

Mme PEÑA (Nicaragua), pour faciliter les élections, retire la candidature de son pays au Conseil d'administration du PNUD.

/...

Elections au Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement/Fonds des Nations Unies pour la population

Groupe des Etats d'Afrique et Groupe des Etats d'Europe orientale

Le PRESIDENT propose, dans la mesure où le nombre des candidats proposés par ces deux groupes d'Etats correspond au nombre de sièges à pourvoir pour ces régions, d'élire ces candidats par acclamation.

Il en est ainsi décidé.

La Bulgarie, le Cameroun, le Congo, la Gambie, la Fédération de Russie, le Lesotho, le Maroc, la Pologne, la Sierra Leone, la Slovaquie, la Somalie et le Soudan sont élus membres du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP par acclamation.

Le PRESIDENT annonce que, le nombre de candidats proposés par les autres groupes étant supérieur au nombre de sièges à pourvoir, il sera procédé à un vote au scrutin secret, en prenant chaque groupe régional séparément, le nombre de sièges à pourvoir se répartissant comme suit : 7 pour les Etats d'Asie, 5 pour les Etats d'Amérique latine et des Caraïbes, et 12 pour les Etats d'Europe occidentale et autres Etats.

Groupe des Etats d'Asie

M. KITTIKHOUN (République démocratique populaire lao) fait observer que la liste officielle dont est saisi le Conseil montre que trois des candidatures sont appuyées par le Groupe, et huit ne le sont pas. Il propose que les trois membres parrainés par le Groupe soient élus par acclamation.

Le PRESIDENT tient à préciser officiellement que, si le Conseil décide de faire droit à cette proposition, il convient de garder à l'esprit que ce n'est pas là la pratique habituelle de l'Assemblée générale mais une situation exceptionnelle, et que cette décision ne saurait être considérée comme un précédent.

En l'absence d'objection, il considérera que le Conseil souhaite élire les trois candidats appuyés par le Groupe des Etats d'Asie par acclamation et de pourvoir aux quatre sièges restants en procédant à une élection parmi les huit autres candidats.

Il en est ainsi décidé.

La Chine, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et les Philippines sont élues membres du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP par acclamation.

Sur l'invitation du Président, M. Racoosin (Etats-Unis d'Amérique) et M. Nyamudahondo (Zimbabwe) assument les fonctions de scrutateurs.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

Bulletins déposés : 54

Bulletins nuls : 0

Bulletins valables : 54

Abstentions : 0

Nombre de votants : 54

Majorité requise : 28

Nombre de voix recueillies :

Inde 44

République de Corée 40

Bangladesh 35

Indonésie 34

Pakistan 34

Malaisie 12

Iran 9

Yémen 5

Ayant obtenu la majorité requise, le Bangladesh, l'Inde et la République de Corée sont élus membres du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP.

Le PRESIDENT annonce que, pour le quatrième siège à pourvoir, il y a ballottage entre l'Indonésie et le Pakistan et qu'il sera procédé à un deuxième tour de scrutin pour les départager après que l'on aura procédé à l'élection des membres des autres groupes régionaux.

Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes

Sur l'invitation du Président, M. Murphy (Irlande) et M. Andriyaka (Ukraine) assument les fonctions de scrutateurs.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

Bulletins déposés : 54

Bulletins nuls : 0

Bulletins valables : 54

<u>Abstentions</u> :	0
<u>Nombre de votants</u> :	54
<u>Majorité requise</u> :	28
<u>Nombre de voix recueillies</u> :	
Trinité-et-Tobago	46
Cuba	45
Pérou	45
Argentine	43
Uruguay	41
Equateur	37
Brésil	1
Colombie	1
Costa Rica	1
Jamaïque	1
Nicaragua	1
Suriname	1

Ayant obtenu la majorité requise, l'Argentine, Cuba, le Pérou, la Trinité-et-Tobago et l'Uruguay sont élus membres du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP.

Groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats

Sur l'invitation du Président, M. Avalle (Argentine) et M. Somolov (Fédération de Russie) assument les fonctions de scrutateurs.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

<u>Bulletins déposés</u> :	54
<u>Bulletins nuls</u> :	0
<u>Bulletins valables</u> :	54
<u>Abstentions</u> :	0
<u>Nombre de votants</u> :	54
<u>Majorité requise</u> :	28
<u>Nombre de voix recueillies</u> :	
Japon	49
France	48
Belgique	47

Allemagne	46
Canada	45
Royaume-Uni	45
Italie	44
Etats-Unis d'Amérique	44
Norvège	40
Portugal	39
Danemark	38
Pays-Bas	32
Nouvelle-Zélande	32
Australie	25
Suède	23
Suisse	20
Australie	2
Espagne	2
Finlande	1

Ayant obtenu la majorité requise, les pays suivants : Allemagne, Belgique, Canada, Danemark, Etats-Unis d'Amérique, France, Italie, Japon, Norvège, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, sont élus membres du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP.

Le PRESIDENT annonce que, pour le douzième siège à pourvoir, il y a ballottage entre la Nouvelle-Zélande et les Pays-Bas et qu'il faudra procéder à un deuxième tour de scrutin pour les départager.

Deuxième tour pour le Groupe des Etats d'Asie

Sur l'invitation du Président, M. Muraoka (Japon) et M. Awaad (Egypte) assument les fonctions de scrutateurs.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

<u>Bulletins déposés</u> :	54
<u>Bulletins nuls</u> :	0
<u>Bulletins valables</u> :	54
<u>Abstentions</u> :	0
<u>Nombre de votants</u> :	54
<u>Majorité requise</u> :	28

Nombre de voix recueillies :

Pakistan	32
Indonésie	22

Ayant obtenu la majorité requise, le Pakistan est élu membre du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP.

Deuxième tour pour les Etats d'Europe occidentale et autres Etats

Sur l'invitation du Président, M. Diaz (Venezuela) et M. Visvinathan (Inde) assument les fonctions de scrutateurs.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

Bulletins déposés : 54

Bulletins nuls : 0

Bulletins valables : 54

Abstentions : 0

Nombre de votants : 54

Majorité requise : 28

Nombre de voix recueillies :

Nouvelle-Zélande	27
Pays-Bas	27

Le PRESIDENT annonce que, aucun des deux candidats n'ayant obtenu la majorité requise, et aucun n'ayant obtenu plus de voix que l'autre, le Conseil est tenu, aux termes de l'article 69 de son règlement intérieur, de procéder à un troisième tour, limité aux deux candidats en ballottage.

Troisième tour pour les Etats d'Europe occidentale et autres Etats

Sur l'invitation du Président, M. Diaz (Venezuela) et M. Visvinathan (Inde) assument de nouveau les fonctions de scrutateurs.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

Bulletins déposés : 54

Bulletins nuls : 0

Bulletins valables : 54

Abstentions : 0

Nombre de votants : 54

Majorité requise : 28

Nombre de voix recueillies :

Nouvelle-Zélande 27

Pays-Bas 27

Le PRESIDENT, invoquant à nouveau l'article 69 du règlement intérieur, dit que puisqu'il y a de nouveau partage égal des voix, c'est à lui qu'il revient de décider entre les candidats en tirant au sort, et qu'en l'absence d'objection, il procédera ainsi.

Il en est ainsi décidé.

Le Président procède au tirage au sort.

Son nom ayant été tiré au sort par le Président, la Nouvelle-Zélande est élue membre du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP.

La séance est levée à 13 h 5.